



## Comment contacter les services des Finances publiques en période de confinement ?

Suite aux consignes du gouvernement en matière de lutte contre la propagation du COVID-19, les Centres des Finances Publiques n'accueillent pas de public.

Dans ce contexte, pour nous contacter, les usagers sont invités à :

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

- ✓ effectuer l'essentiel de leurs démarches et trouver les réponses à leurs questions sur **impots.gouv.fr** ;
- ✓ nous écrire via la **messagerie sécurisée** dans leur espace Particulier sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ;
- ✓ contacter par téléphone le **0809 401 401** (appel non surtaxé) ou leur service des impôts des particuliers (SIP) :
  - ✓ SIP d'Argenteuil : 01.39.96.35.00
  - ✓ SIP de Pontoise Est : 01.30.75.72.00
  - ✓ SIP de Pontoise Ouest : 01.30.75.72.00
  - ✓ SIP d'Ermont : 01.30.72.82.00
  - ✓ SIP de Garges Extérieur : 01.34.53.38.00
  - ✓ SIP de Garges Centre : 01.34.53.38.00
  - ✓ SIP de Saint-Leu-la-Forêt : 01.30.40.66.00
- ✓ prendre un **rendez-vous téléphonique** auprès de leur **service des impôts des particuliers** (sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) par la messagerie sécurisée ou la rubrique « Contact »).

🔒 Votre espace particulier



LA DECLARATION EN LIGNE

**L'IMPÔT S'ADAPTE**

IMPOTS.GOUV.FR

**À VOTRE VIE**

**0 809 401 401**

Service gratuit  
+ prix appel

